



HAL
open science

Les communautés de prêtres. La Survie d'un ancien type de carrière cléricale

Stéphane Gomis

► **To cite this version:**

Stéphane Gomis. Les communautés de prêtres. La Survie d'un ancien type de carrière cléricale. Revue d'Auvergne, 1997, Vocations d'Ancien Régime. Les gens d'Église en Auvergne aux XVIIe et XVIIIe siècles, 111 (3/4), pp.232-244. hal-04401778

HAL Id: hal-04401778

<https://uca.hal.science/hal-04401778>

Submitted on 1 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



VOCATIONS D'ANCIEN RÉGIME

Les gens
d'Église
en Auvergne
aux XVII^e et
XVIII^e siècles

Vocations d'Ancien Régime
Les gens d'Église en Auvergne aux XVII^e et XVIII^e siècles

REVUE D'AUVERGNE

Publication de l'Alliance Universitaire d'Auvergne - Société des Amis des Universités de Clermont-Ferrand
Siège social : Chancellerie-Rectorat des Universités - 3, avenue Vergingétorix - F - 63000 Clermont-Ferrand

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidents d'honneur : Pierre Pochet (1973-1984), Henri Peuchot (1984-1997)

Président : Jean-Paul Fanget

Vice-Présidents : Bernard Decorps, Alain Vannaire

Secrétaire Général : Olivier Bonnet

Secrétaire Général Adjoint : Hugues Larrouzé

Trésorier : Jean Blanchon

Trésorier adjoint : Gérard Duval

Directeur de la Revue d'Auvergne : Jean-Paul Fanget

Responsables de la publication : Pierre Charbonnier, Jean-Paul Fanget

Conseillers : Pierre-François Aleil, Raymond Bérard, Henri Biscarrat, Alain Cabanes, Jean-Pierre Caillard, Alain Coulombeau, Jean Carla, Jean Deveaux, Pierre Danel, André Desthomas, Alain Farrer, Simone Gardavaud, Maurice Hennequin, Jean-Louis Jam, Francine Leclercq, Pierre Pochet, Henri Peuchot, Dominique Turpin.

MEMBRES D'HONNEUR

M. le Préfet de Région Auvergne

M. le Président du Conseil régional d'Auvergne

MM. les Présidents des Conseils généraux de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme

M. le Maire de Clermont-Ferrand

M. le Président du Comité Economique et Social d'Auvergne

M. le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités

M. le Président de l'Université d'Auvergne

M. le Président de l'Université Blaise-Pascal

M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Clermont-Ferrand/Issoire

Préparation du volume et recherche iconographique : Isabelle Langlois et Brigitte Rappe (CHEC)

Clichés : Alain Jean-Baptiste (CRDP Clermont), sauf indication contraire.

Photo de couverture : La Vocation d'Agnès d'Assise, sœur de sainte Claire. Anonyme. XVII^e s. (?). Huile sur toile, cathédrale de Saint-Flour - Studio Ferraton (Saint-Flour).

La réalisation du dossier iconographique doit beaucoup à l'obligeance de M. le Directeur du CHRU, de Mme Laurençon (CHRU), de Mme la Directrice de l'Institution Sainte-Marie (Riom), de Mme Elisabeth Dravet (BMIU), du père Faure, Chancelier de l'évêché et de Mme Guyot, archiviste de catholicité. Que tous soient ici remerciés.

Ce numéro de la Revue d'Auvergne a été réalisé avec le concours financier du CHEC et du GDR 1095 du CNRS (Histoire du christianisme).

1997 - 544/545 - N° 3/4 - Tome 111 - ISSN 035 1008 - Commission paritaire 58 799

Direction générale : Jean-Paul Fanget - Coordination du numéro : Pr Bernard Dompnier.

Toute correspondance et commande concernant la Revue d'Auvergne sont à adresser à la Société des Amis des Universités (CCP Clt-Fd 11490) - Jean Blanchon - 15, rue Antoine-Dorât - F - 63170 Pérignat-lès-Sarliève - Tél-fax : 04 73 79 10 26

ISBN 2-84516-114-X

VOCATIONS

D'ANCIEN

RÉGIME

Les gens d'Église
en Auvergne
aux XVII^e
et XVIII^e siècles

VOCATIONS D'ANCIEN RÉGIME

Les gens d'Église en Auvergne aux XVII^e et XVIII^e siècles

Introduction

Nouveaux regards sur les gens d'Église
à l'époque moderne

11

Bernard Dompnier

Les recherches actuelles sur le clergé séculier et les réguliers.
Problématiques et méthodes.

***Une approche générale : religieux et religieuses
dans le diocèse de Clermont à la fin de l'Ancien Régime***

Les ordres religieux masculins

26

Stéphane Gomis

Les maisons et leur population. Evolution des effectifs et sociologie.
Un déclin progressif et inégal.

Les ordres religieux féminins

43

Corinne Blavignac

Plus de soixante communautés et un millier de religieuses.
Une situation matérielle souvent précaire.

Entrer en religion

Les profils de recrutement d'un ordre ancien :
les bénédictines

57

Gilbert Gautheron

Un même habit mais une sociologie variée.
Essai de typologie à partir de trois études de cas.

Les visitandines d'Aurillac :
le recrutement d'un ordre récent 73

Philippe Sarret

Comment se peuple un monastère fondé au milieu du XVII^e siècle.
La progressive désaffection des élites locales pour une maison
où elles ont d'abord placé leurs filles.

Les augustines hospitalières,
un cas particulier de recrutement ? 91

Fabien Fontanier

Interrogations autour de la spécificité du recrutement d'un ordre
voué au service des hôpitaux.

Les dots chez les bénédictines
Une admission négociée 103

Gilbert Gautheron

Les sommes versées à l'entrée en religion. Les exigences des monastères,
l'évolution des montants. Tractations et modalités de paiement.

L'entrée en religion
Déterminations sociales et décision personnelle 114

Cyrille Fayolle

La "vocation" sous le regard de l'historien. Comprendre
dans leur complexité les motivations qui conduisent au couvent.

Vivre au monastère.

Activités, mode de vie et gestion des espaces conventuels

Chez les ursulines de Montferrand
Le monastère et le pensionnat 137

Hélène Lassalas

L'activité d'enseignement dans un monastère de l'ordre le plus réputé
pour l'éducation des filles.

L'évolution d'une vocation Des malades aux pensionnaires	169
---	-----

Fabien Fontanier

La mutation des activités des hospitalières de Clermont,
qui abandonnent l'Hôtel-Dieu en 1670.

La vie interne d'une communauté : les visitandines d'Aurillac	156
--	-----

Philippe Sarret

Cadre de vie, activités et organisation interne d'un monastère.
L'histoire de la vie religieuse au quotidien.

Cellule et <i>propositum</i> en chartreuse à l'époque moderne : approche archéologique et archéométrique de la cellule 4.50 du Port-Sainte-Marie	169
---	-----

Jean-Luc Mordefroid et Pascale Chevalier

L'espace quotidien du chartreux, ses activités, son mobilier
et ses usages alimentaires. Les apports de l'archéologie.

Les religieuses à table	176
-------------------------	-----

Frédérique André

La ration alimentaire des religieuses redécouverte
à travers leur comptabilité. Importance du pain et de la viande,
rareté des laitages et des légumes frais.

La variété des carrières masculines

Devenir chanoine de la cathédrale de Clermont	189
---	-----

Nathalie Da Silva

Les mécanismes pour entrer dans l'élite cléricale du diocèse.
Profil de ses membres.

Canonicats et société
Le chapitre de Notre-Dame du Port (1610-1675) 205

Yannick Lequint

Les stratégies des familles pour placer un de leurs membres.
La prébende canoniale comme objectif ou comme étape d'une carrière.

Qui sont les curés de paroisse ?
La génération du début de l'épiscopat de Massillon 219

Frédéric Challet

Les origines géographiques et sociales des curés de la décennie 1720.
Le déroulement de leur carrière.

La survie d'un ancien type de carrière cléricale
Les communautés de prêtres 232

Stéphane Gomis

Histoire d'une institution originale et méconnue, qui perdure
jusqu'à la révolution. Essai de géographie et de statistique.

Annexes

- Présentation du Centre d'Histoire des Entreprises
et des Communautés (C.H.E.C.)
- Liste des chercheurs membres du C.H.E.C.
- Publications. Liste des travaux de recherches.

La survie d'un ancien type de carrière cléricale

Les communautés de prêtres

Stéphane GOMIS

Institution spécifique des hautes terres, et du Massif Central en particulier, les communautés de prêtres subsistent dans le diocèse de Clermont jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, malgré une baisse importante de leur nombre et de leurs effectifs. Les prêtres "communalistes" ou "filleuls" qui le composent, originaires du lieu, assurent les services religieux pour les défunts et se partagent les revenus légués à cette fin. Histoire d'une institution originale, méconnue, héritée de la fin du Moyen Age ; analyse de l'implantation des communautés et de leur composition ; histoire de leur disparition à l'époque révolutionnaire.

Pendant longtemps, les auteurs ont indifféremment rangé dans un même ensemble prêtres communalistes, prêtres filleuls ou encore prêtres habitués, sous l'appellation assez artificielle de communautés de prêtres¹. Il est vrai que le classement de ces groupements n'est pas chose aisée. Le danger est de se laisser aller à diverses assimilations en dehors de toutes réalités historiques. Cependant, il n'est pas dans notre intention d'établir ici une typologie fine et rigoureuse de ces communautés². Aussi, en l'état actuel de notre recherche, nous nous contenterons de nous référer aux travaux des juristes de l'époque. Rousseaud de Lacombe, dans son recueil, indique "qu'il y a dans presque toutes les paroisses des diocèses de Clermont et de Saint-Flour des communautés de prêtres qu'on appelle dans le pays filleuls ou communalistes, qui sont une espèce de corps ou communauté, quoiqu'ils n'ayent point de Lettres Patentes ; ils sont ordinairement natifs de la paroisse..."³ ; Guyot, quant à lui, note "que ces ecclésiastiques sont habitués dans une paroisse, pour y célébrer des fondations particulières, ou pour assister aux offices et leur donner plus de solennité"⁴.

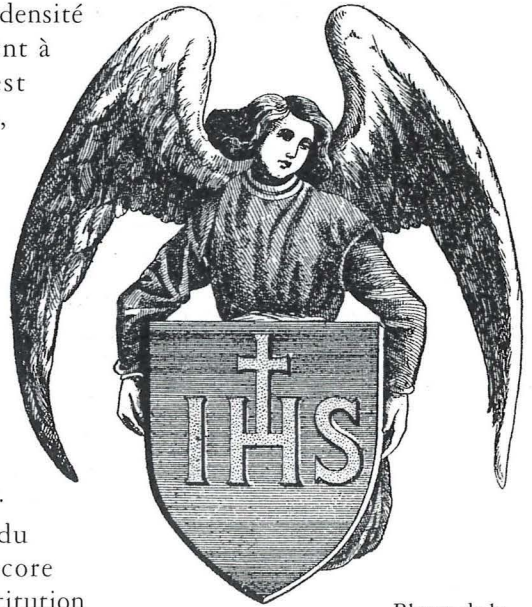
Tous soulignent l'importance qu'a prise cette institution dans les diocèses auvergnats de Clermont, mais également de Saint-Flour⁵.

Le cadre historique

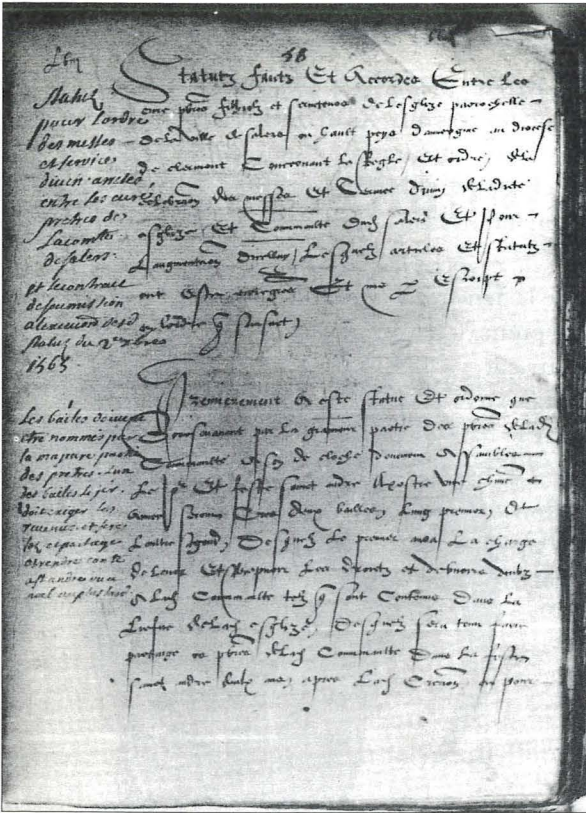
A partir de nos premiers dépouillements, il est possible de dresser une géographie sommaire des communautés de prêtres aux XVII^e et XVIII^e siècles. Afin de nourrir la réflexion, nous livrons une représentation cartographique qui comptabilise, pour chaque archiprêtré, la totalité des communautés qui ont existé à un moment ou à un autre au cours de ces deux siècles.

Il importe tout d'abord de signaler que la densité des communautés est très inégale d'un point à l'autre du territoire diocésain. Ce qui est frappant dans cette représentation spatiale, c'est la localisation majoritaire des communautés dans les archiprêtrés particulièrement montagneux de Billom, Mauriac et Rochefort. D'une façon générale, l'institution s'est largement développée au sein de cette partie méridionale du diocèse. Dans cet ensemble, seul l'archiprêtré d'Ardes fait, en quelque sorte, exception. La région la plus septentrionale, sans ignorer le phénomène, reste cependant peu concernée par ce dernier.

Si les hésitations dans l'établissement du nombre des communautés demeurent encore nombreuses, en revanche l'ancienneté de l'institution ne fait pas de doute. Ainsi leur présence est mentionnée dès les XIII^e et XIV^e siècles. Cependant, les actes de fondations, créant et officialisant dans une certaine mesure ces groupes, ne se rencontrent guère avant le XV^e siècle. C'est le cas à Ardes, lorsqu'en 1421 le seigneur du lieu, Béraud Dauphin d'Auvergne, fait une fondation à l'église paroissiale qui érige une communauté de huit chanoines, à choisir parmi les onze prêtres séculiers déjà présents. En fait, ce chapitre sans réelles prébendes est approuvé par l'évêque Jacques d'Amboise en 1488, comme simple communauté. Le nombre des prêtres avait été porté entre temps de huit à vingt-quatre⁶. Certaines sociétés n'hésitent pas à remonter le temps et tentent de démontrer qu'elles sont apparues à une époque très ancienne. Dans un mémoire judiciaire produit au mois de septembre 1729, le curé de Monton écrit que les communalistes "fondent leur origine au temps du pape Lucius III qui, par une bulle de l'année 1184, en érigeant le prieuré de Sauxillanges, fonde l'église paroissiale de Saint-Hilaire de Monton et la chapelle dans le lieu de Monton..."⁷. Voilà l'exemple d'une communauté qui fixe le moment de son apparition à l'époque de la création de la paroisse. Pour notre part, nous retiendrons que ces associations, dont l'existence est liée au développement de la croyance au purgatoire et de son corollaire, la multiplication des



Blason de la communauté de prêtres de Mauriac.



“Livre vert” de la communauté paroissiale de Salers (1565). Arch. Dép. du Cantal 1 J 70/1.

fondations de messes, apparaissent essentiellement et se développent aux XIV^e et XV^e siècles.

Les statuts restent, quant à eux, assez rares. C’est un élément important car, si les actes de fondation consacrent bien souvent un état de fait, ils règlent rarement le fonctionnement de l’institution. Parmi les premiers textes statutaires retrouvés, le plus ancien date de 1454. Il s’agit d’un accord passé entre le prieur, et les curé et prêtres de Combronde⁸. Les autres règlements sont contemporains de l’époque des tensions les plus marquées entre les curés et les communautés. C’est le cas à Ardes en 1675⁹, ou à Champeix en 1698¹⁰, la plupart du temps après arbitrage de l’évêque. Parfois les prêtres, conscients des dysfonctionnements qui perturbent leur communauté, agissent de leur propre initiative.

Ainsi, les communalistes de l’église Saint-Jean d’Ambert s’assemblent le 31 décembre 1615 “pour abolir et éteindre plusieurs abus qui se glissaient parmi eux”¹¹.

L’autorité épiscopale n’est donc pas absente de ces débats. Au XVII^e siècle, les évêques interviennent généralement à la demande de l’une ou l’autre des parties. Ils manifestent par là leur attachement à la mise en œuvre des décrets disciplinaires du concile de Trente, tant en faveur de la régularité du service paroissial que de celle de la vie cléricale. Au siècle suivant, le dessein poursuivi est le même, mais les prélats ont le souci supplémentaire de codifier leur politique. Jean-Baptiste Massillon fut particulièrement préoccupé par cette question. Certes, celui qui fut évêque de Clermont de 1717 à 1742 est surtout connu pour ses talents d’orateur et de prédicateur. Il reste aussi l’un de ceux qui eurent à cœur, non pas de régler la crise janséniste, mais de jouer les conciliateurs entre les deux camps. C’est ce même esprit qui guida Massillon lorsqu’il promulgua le 25 décembre 1726 une ordonnance “servant de règlement pour les prêtres filleux et déserviteurs des paroisses du diocèse”¹². Ce texte de vingt articles se propose de mettre un terme aux multiples querelles nées entre les curés et les communautés de prêtres. Il est certain que cette ordonnance ne régla pas tous les problèmes, mais l’évêque s’employa à son application, lors des innombrables et épuisantes visites pastorales qu’il assura. Son successeur, François-Marie Le Maistre de La

Garlaye (1742-1776), dut faire face aux mêmes dissensions. Aussi, le 4 septembre 1764, il fit paraître un texte de trente et un articles, “portant règlement pour les paroisses desservies par des prêtres communalistes et filleuls”¹³. Dans son préambule, le prélat indique qu’en dépit des dispositions prises par son prédécesseur, les discordes subsistaient toujours. Quant à François de Bonal, dernier évêque d’Ancien Régime (1776-1791), s’il ne fut pas l’auteur d’ordonnances, il resta néanmoins attentif à la situation des communautés.

Les communautés de prêtres

Evolution des effectifs et état des revenus

Peut-on tenter une approche quantitative des communautés de prêtres en Auvergne des XVII^e et XVIII^e siècles ?

Plusieurs types de sources apportent des informations, à différentes dates : 1602, 1666, 1745 et 1790. Le premier est constitué par les registres des décimes, impôt ecclésiastique auquel les communautés étaient assujetties. Il est possible ainsi de connaître, non pas le nombre des prêtres formant chacune des communautés, mais le nom de ces dernières et le montant de leur imposition, cela pour l’année 1602¹⁴. Le deuxième document, daté de 1666, a vraisemblablement été réalisé à la suite de l’édit de la même année, relatif à l’établissement des communautés religieuses¹⁵. Le dépouillement des procès-verbaux des visites pastorales a fourni les chiffres pour l’année 1745¹⁶. Enfin, l’état en 1790 est le résultat du dépouillement des archives révolutionnaires.

LES COMMUNAUTÉS DE PRÊTRES DU DIOCÈSE DE CLERMONT AUX XVII ^e ET XVIII ^e SIÈCLES				
ARCHIPRÊTRÉS	1602	1666	1745	1790
Ardes	9	9	6	4
Billom	5	5	12	8
Blot	2	2	2	0
Clermont	6	6	4	6
Cusset	2	2	1	0
Herment	2	2	4	2
Issoire	14	14	7	6
Limagne	5	5	2	3
Livradois	4	4	8	8
Mauriac	6	7	17	5
Menat	2	3	3	3
Merdogne	13	13	9	11
Rochefort	9	9	7	7
Sauxillanges	8	8	5	4
Souvigny	3	3	1	1
TOTAL	90	92	88	68

La première constatation est donc que le diocèse de Clermont a abrité, selon les époques, jusqu’à cent communautés différentes. Précisons qu’afin de ne pas fausser notre approche quantitative du phénomène, nous avons comptabilisé uniquement celles qui comptaient au moins un prêtre,

c'est-à-dire que nous avons volontairement écarté celles qui subsistaient sur "la seule tête du curé", selon l'expression utilisée à l'époque.

LES EFFECTIFS DES COMMUNAUTÉS DE PRÊTRES DE CLERMONT AUX XVII ^E ET XVIII ^E SIÈCLES			
ARCHIPRÊTRÉS	1666	1745	1790
Ardes	34	24	12
Billom	44	35	17
Blot	2	4	0
Clermont	13	9	10
Cusset	3	3	0
Herment	13	5	5
Issoire	32	20	14
Limagne	31	16	21
Livradois	59	47	38
Mauriac	79	58	22
Menat	8	12	20
Merdogne	34	28	23
Rochefort	22	16	10
Sauxillanges	21	11	5
Souvigny	4	1	1
TOTAL	399	289	198

Dans les années 1660, alors que le diocèse de Clermont compte sur son territoire quatre-vingt-dix communautés, la population de ces sociétés est de trois cent quatre-vingt-dix-neuf prêtres. C'est une moyenne d'un peu plus de quatre prêtres par communauté, soit un chiffre qui n'est guère élevé et qui fournit déjà une première indication sur la vitalité de l'institution en cette deuxième moitié du XVII^e siècle. Le nombre de communautés reste pour sa part encore important.

Quelle est la situation près de quatre-vingts ans plus tard ? Le diocèse rassemble alors quatre-vingt-huit communautés, et déjà seulement deux cent quatre-vingt-neuf prêtres. Si la baisse du nombre des communautés est seulement de 4,3 %, celle des effectifs représente près d'un tiers de ceux de 1666, soit 27,6 % exactement. La situation à la veille des grands bouleversements des années 1790 s'inscrit dans la même évolution. Le diocèse n'abrite plus que soixante-huit communautés, qui rassemblent cent quatre-vingt-dix-huit prêtres. La chute du nombre de communautés est là plus importante que dans la première moitié du siècle, puisqu'elle s'établit à 22,7 %.

En revanche, celle des effectifs est sensiblement la même (31,5 %). En un siècle, l'institution a perdu environ un tiers de ses communautés (30 %), mais surtout plus de la moitié de ses membres (53,6 %). Enfin, ce qui est frappant, c'est que la chute a été régulière tout au long de ce siècle et demi. La série statistique présentée montre parfaitement que, dans ce mouvement général à la baisse, il n'y a pas eu ni accélération, ni ralentissement. Il reste difficile de réaliser des comparaisons avec d'autres diocèses, du fait d'un manque d'informations chiffrées précises. Cependant, quelques mentions indiquent que cette baisse des effectifs s'observe en Franche-Comté comme en Quercy et, semble-t-il, dans des proportions semblables¹⁷.

Ce phénomène de baisse contraste avec le mouvement des vocations sacerdotales, appréhendé à travers les constitutions de titres cléricaux ; on ne note pas, pour la période 1700-1789, un fléchissement du nombre des entrées au séminaire¹⁸. Aussi peut-on penser que les communautés n'ont pas eu à souffrir d'un manque de clercs, mais plutôt d'une désaffection des jeunes prêtres pour cette institution. Les raisons de ce manque d'engouement sont-elles à rechercher dans les conditions d'existence des communautés ? Afin de répondre à cette question, l'étude des revenus des communautés de prêtres au moment de l'élaboration du pouillé de 1730 est utile¹⁹. Le tableau ci-dessous présente, par archiprêtré, le revenu moyen exprimé en livres, par communauté et par prêtre. Il s'agit du revenu net, c'est-à-dire en dehors de toute imposition.

LES REVENUS DES COMMUNAUTÉS DE PRÊTRES DU DIOCÈSE DE CLERMONT AU XVIII ^e SIÈCLE		
ARCHIPRÊTRÉS	REVENU MOYEN PAR COMMUNAUTÉ (en livres)	REVENU MOYEN PAR PRÊTRE (en livres)
Ardes	342	122
Billom	227	95
Blot	336	336
Clermont	311	239
Cusset	115	162
Herment	177	177
Issoire	263	127
Limagne	466	164
Livradois	294	66
Mauriac	200	84
Menat	619	145
Merdogne	309	122
Rochefort	302	259
Sauxillanges	247	171
Souvigny	318	212
Diocèse de Clermont	295	165

Le revenu annuel moyen, dont dispose chaque prêtre, s'élève pour l'ensemble du diocèse à 165 livres. A quoi correspond une telle somme ? Depuis la déclaration royale du 29 janvier 1686, la portion congrue s'établit à 300 livres pour les curés, et à 150 livres pour les vicaires. Ainsi, devenir communaliste équivaut en termes financiers à la fonction de vicaire de paroisse, et donc un revenu honnête qui rattache ce type de prêtre à tout le "prolétariat" clérical d'Ancien Régime, celui des prêtres habitués et autres chapelains.

Néanmoins, comme toujours en pareil cas, ce chiffre cache bien des disparités. Les communalistes de l'archiprêtré du Livradois jouissent seulement d'un revenu moyen de 66 livres, tandis que ceux de l'archiprêtré de Rochefort disposent de 259 livres. Cas extrême, les deux communalistes de la paroisse de Vertaizon ont à se partager 733 livres, alors que leurs cinq confrères de l'église de Celles-sur-Durolle se contentent chacun d'un revenu annuel de 20 livres ! Somme si modique que ces filleuls ne peuvent en vivre, sans l'appoint fourni par leur titre clérical.

L'institution en 1789

L'Auvergne ne resta pas en retrait des événements qui secouèrent l'ensemble du pays en cette année 1789, même si elle n'occupa pas, dans leur déroulement, un rôle de tout premier plan. Le but poursuivi ici est double. D'une part, il s'agit de dresser un état des communautés de prêtres, essentiellement d'un point de vue quantitatif ; d'autre part, de s'intéresser aux prêtres, et à leurs vicissitudes au cours de cette période.

L'enquête a recensé cent quatre-vingt-dix-huit prêtres communalistes pour l'ensemble du diocèse²⁰. Pour un total de soixante-huit communautés, cela fait une moyenne d'un peu moins de trois prêtres résidant dans chacune d'entre elles. Un chiffre qui parle de lui-même, et témoigne de la faiblesse en hommes de l'institution, en cette fin de siècle. L'atonie est générale. Il convient toutefois, dans une approche plus détaillée, de nuancer quelque peu ce bilan. Certains archiprêtres ont conservé un nombre encore important de communautés. Alors que la moyenne par archiprêtré est inférieure à cinq communautés, ceux de Billom, du Livradois, et de Merdogne en rassemblent huit pour les deux premiers, et onze pour le dernier. Il est vrai que bon nombre d'entre elles étaient réduites à leur plus simple expression, n'étant plus représentées souvent que par un seul membre. En fait, ce ne sont pas moins de 72 % des communautés, soit près des trois quarts, qui ne comptaient plus qu'un ou deux prêtres. Dans ce tableau, les quatorze communalistes qui peuplent toujours l'église Sainte-Croix de Gannat, ou bien leurs onze confrères des communautés d'Ambert et de Salers, ne viennent que très faiblement contrarier la tonalité d'ensemble. C'est une impression de vide qui l'emporte. En dépit de l'absence d'éléments de comparaison suffisants, il ne semble pas que, parmi les diocèses où ces associations s'étaient développées, celui de Clermont se distingue particulièrement. Partout, le déclin est souligné²¹.

Qui sont ces quelque deux cents prêtres qui peuplent les communautés des années 1789-1790 ? Cent quatre-vingt-dix-huit prêtres, ce sont autant de personnalités, autant de parcours différents. Cerner avec précision chacun d'entre eux exige une approche prosopographique et la réalisation d'une solide base de données. L'objectif se réduira ici à mettre en série les renseignements fournis par les fiches pour dégager les traits communs, c'est-à-dire le profil du groupe. L'âge de ces prêtres est connu pour 95,5 % d'entre eux ; 41,7 % ont moins de 40 ans, 48,2 % de 40 à 59 ans, et 10,1 % 60 ans et plus.

ÂGE DES PRÊTRES PRÉSENTS À LA RÉVOLUTION				
Ensemble	< 40 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et plus
189	79 41,8 %	46 24,4 %	45 23,8 %	19 10 %

Ainsi, les moins de 40 ans l'emportent sur les plus de 60 ans. Par ailleurs, un peu plus de 55 % ont entre 35 et 55 ans. Les 40-59 ans constituent un contingent de poids, près de 50 % du total. La moyenne d'âge qui est de 44 ans reflète parfaitement cela. Les moins de 50 ans

représentent donc les deux tiers du groupe. Est-ce pour autant que ce corps était spécialement jeune ? Une analyse plus fine des classes d'âge qui composent cet ensemble montre que les cohortes les plus fournies sont celles des 35-45 ans. Malheureusement, les éléments de comparaison, tant avec les sociétés de prêtres d'autres diocèses qu'avec les autres membres du clergé paroissial auvergnat sont rares, sauf peut-être avec le clergé régulier diocésain. La moyenne d'âge des religieux présents à la Révolution est sensiblement identique à celle des communalistes, à savoir 45 ans pour les premiers, et 44 ans pour les seconds. En revanche, la part des plus de 60 ans est plus faible chez les prêtres filleuls. Elle s'établit à 23,8 % pour les réguliers, et seulement à 10,1 % pour les séculiers. De même, la part des moins de 50 ans (66,1 %) est supérieure à celle observée chez les religieux (52,1 %). Enfin, les plus de 50 ans ne représentent qu'un tiers des effectifs des communalistes, mais près de la moitié de ceux des réguliers²². Ainsi, nos prêtres ne sont pas d'une grande jeunesse mais la comparaison avec les religieux montre que les communautés avaient su renouveler, pour partie, leurs membres. En 1789, les effectifs sont réduits à la portion congrue mais, dans le même temps, les communautés ne sont pas exclusivement le refuge de vieillards cacochymes.

Afin de compléter ces données, nous nous sommes interrogé à propos de l'âge à l'ordination. La législation imposée par le concile de Trente exigeait que ces candidats à la prêtrise aient atteint l'âge de 25 ans et reçu l'ensemble des ordres mineurs et majeurs. L'âge à l'ordination est connu pour 61 % de notre corpus. Or, 75,3 % des filleuls sont parvenus à la prêtrise entre leur 25^e et leur 29^e anniversaire. Un peu plus de 20 % ont été ordonnés après l'âge de 30 ans. Seuls quelques-uns étaient parvenus aux ordres sacrés peu avant leur 25 ans révolus, sans aucun doute à la faveur d'une dispense d'âge. Les communalistes ne manifestent donc pas, en ce domaine, une spécificité propre à leur catégorie. Ils ne se distinguent pas ou plus des autres membres du clergé paroissial et ont, pour la plupart, suivi la voie alors normale du séminaire.

Pendant, certains sortent du lot commun. Prenons le cas de Pierre Mathias, communaliste de Bertignat, dans le Livradois. Il naît le 24 mai 1754 dans une famille de la paysannerie aisée. Il commence, très classiquement, ses études au séminaire de Clermont. Puis, peu avant son ordination, il gagne la faculté de théologie de Toulouse. C'est au mois de juillet 1780 qu'il obtient le grade de bachelier en droit canon. On est en



Sceau de la communauté d'Ambert, (XVII^e s), avec les armes de la ville.

Coll. privée - Cliché S.Gomis

droit de s'étonner de voir un prêtre, gradué de l'université, se satisfaire du simple titre de membre de la société de prêtres de sa paroisse natale. S'engager dans des études longues coûtait fort cher, cela représentait donc un véritable investissement pour l'avenir, avec la perspective d'obtenir un bénéfice intéressant. D'ailleurs, l'abbé Mathias ne regagna pas tout de suite son village. Comme on pouvait le prévoir, il fut pourvu d'un bénéfice, la cure de Drignac en Haute-Auvergne. Il exerça également les fonctions d'aumônier du couvent de la Visitation de Clermont. A quelle date, et surtout dans quelles circonstances, fut-il amené à résigner sa cure ? Fut-ce par dépit de ne pas avoir obtenu mieux ou pour de simples problèmes de santé ? Toujours est-il qu'en 1789 il exerce les fonctions de prêtre communaliste à Bertignat. Cet exemple pose la question de l'époque de la réception du filleul au sein de la communauté. Le fait d'avoir occupé des fonctions curiales avant l'agrégation comme communaliste reste à l'époque exceptionnel. Mais, cela signifie-t-il que les nouveaux reçus l'étaient ordinairement dès leur sortie du séminaire ? La réponse à cette question se trouve tout simplement dans l'article premier du règlement promulgué en 1726 par l'évêque Jean-Baptiste Massillon, qui indique : "Aucun prêtre ne pourra être reçu au nombre des prêtres-filleux de la paroisse dont il est natif, ni avoir part, soit au gros des fondations, soit aux distributions manuelles qu'auparavant il n'ait servi pendant trois ans en qualité de vicaire ou fait d'autres fonctions dans ce diocèse par notre ordre, ou celui de nos vicaires généraux, ou qu'il n'en ait été par nous dispensé"²³. Mgr de La Garlaye avait, par ailleurs, renforcé cette disposition, en 1764, en portant la durée du vicariat à quatre ans. Or, il semble bien, en l'état de notre recherche, que ce point de l'ordonnance épiscopale était parfaitement respecté et ne souffrait que de maigres exceptions. Plus anecdotique est la trajectoire suivie par deux anciens jésuites, Damien Monteilhet-Pourreyron et Gilbert Girodon. Après la suppression de leur ordre, en 1762, ils servirent de nouveau l'Église, en devenant communalistes, le premier à Ambert, le second à Mirefleurs !

La Révolution mit définitivement un terme à l'histoire séculaire des communautés de prêtres. La Constitution civile du clergé, adoptée par l'Assemblée nationale le 12 juillet 1790, permet encore aux communautés de subsister et de percevoir leurs revenus, mais elle leur interdit tout recrutement. Jusqu'en août 1792, celles-ci vont donc survivre, leur existence étant ponctuée par plusieurs décrets. Parmi les plus importants, ceux des 10 et 18 février 1791 ordonnent que les immeubles réels des fondations de messes et autres services établis dans les églises et succursales, seront vendus, selon les mêmes formes et aux mêmes conditions que les biens nationaux. Toutefois, ils assurent aux communalistes le paiement d'une indemnité représentant 4 % du produit de la vente. Enfin, dernier acte, la loi du 18 août 1792, en supprimant les congrégations séculières, signe la mort légale des communautés²⁴.

Voilà pour l'institution. Mais, qu'advint-il des hommes ? La soumission aux décrets des 27 novembre et 26 décembre 1790, qui réclament des prêtres le serment civique, signe de leur entière adhésion à la Constitution civile du clergé, n'est exigée que des seuls fonctionnaires publics, autrement dit des évêques, des curés et des vicaires. Néanmoins, certaines municipalités la demandent aux communalistes. Quoi qu'il en soit, dès l'automne 1791, la législation se fait plus sévère. En effet, le 29 novembre, obligation est faite à tous les ecclésiastiques, fonctionnaires ou non, de prêter serment, sous peine de la perte de leur traitement. Bien que ce décret ne soit pas légal, le roi ayant refusé de le signer, il est assez largement utilisé par les autorités locales²⁵. Face à cette situation, quelles furent l'attitude et les options des prêtres filleuls ? "La documentation permettra rarement d'accéder par voie directe à la compréhension de leurs sentiments profonds, car pour un prêtre qui explique son adhésion ou son refus à la constitution civile du clergé, quatre-vingt-dix-neuf se taisent ou jurent en silence"²⁶. Ces quelques lignes résument toute la difficulté qu'il y a à sonder les cœurs et à interpréter les choix.

Les chiffres apportent toutefois des informations. Sur 145 prêtres dont on a pu suivre le parcours après 1790, 62 ont prêté serment (soit 42,8 %) pour 83 qui s'y sont refusés (soit 57,2 %). Les pourcentages globaux, non pas à l'échelle du diocèse, mais à celle du département du Puy-de-Dôme, s'établissent à 48 % pour les assermentés, et à 52 % pour les réfractaires²⁷. La proportion des opposants au serment est donc plus importante chez les communalistes que dans le reste du clergé. Un constat qui est à rapprocher de celui fait pour les communalistes de la Marche, puisque "un tiers d'entre eux refusent le serment à la constitution civile, pour une moyenne de refus départementale d'un quart seulement"²⁸. Parmi les filleuls auvergnats assermentés, 75,8 % furent élus curés constitutionnels, 20 % devinrent vicaires constitutionnels, et seulement 4,2 % restèrent sans fonctions. Ces différents éléments statistiques paraissent quelque peu paradoxaux, avec d'une part des prêtres plus réfractaires que la moyenne, d'autre part des communalistes assermentés, dont beaucoup trouvent place au sein du clergé constitutionnel. La première option s'explique en partie par le fait que, vivant dans leur famille, les filleuls ont dû, plus que d'autres, être influencés dans leur choix par leur entourage. Or, dans l'ensemble, la constitution civile du clergé ne fut pas très favorablement accueillie par les fidèles. Enfin, l'investissement important des assermentés dans les fonctions pastorales, essentiellement comme curés, témoigne d'une volonté, chez certains, de prendre une revanche sur une Eglise d'Ancien Régime, dont le système bénéficiaire les avait peu favorisés²⁹.

Avant de conclure, nous aimerions évoquer la destinée de deux de ces prêtres communalistes, qui vécurent tout à fait différemment les événements révolutionnaires. La première de ces figures est celle de Jean Brugière de Saint-Sauves, au cœur des monts d'Auvergne. Né vers 1736 au sein d'une famille de marchands, il est ordonné prêtre le 19 décembre 1767 par Mgr de la Garlaye³⁰. Unique prêtre filleul de sa paroisse, il

occupe également les fonctions de vicaire. En 1791, il abandonne ces dernières et refuse de se soumettre au serment civique. A partir de ce moment, il vit retiré et cherche à se faire oublier. Cependant, ses efforts restent vains. Au plus fort de la Terreur, le 17 avril 1794, il est arrêté aux environs de Besse et conduit devant le comité révolutionnaire de ce district. Le 26 du même mois, il est transféré à Clermont. Jugé rapidement et condamné à mort par le tribunal du département du Puy-de-Dôme, il monte sur l'échafaud le premier mai 1794³¹. Toute différente, et radicalement opposée, est l'existence de Pierre Gibergues, prêtre communaliste de la petite paroisse de Saint-Floret, nichée dans la belle vallée de la Couze Pavin. C'est un personnage resté méconnu, de l'histoire de la Révolution en Auvergne. Il naît le 30 novembre 1740. Son père, Guillaume Gibergues, est revêtu de la qualité de bourgeois³². La famille doit jouir d'une certaine aisance, puisque le jeune Pierre ne se contente pas du parcours banal au séminaire diocésain, mais gagne la capitale pour y faire ses études chez les Eudistes. En 1765, il est ordonné prêtre par l'archevêque de Paris³³. Son cursus, avant qu'il ne soit admis au nombre des filleuls de Saint-Floret à une date inconnue, reste encore obscur. Mais, dès avant 1789, Pierre Gibergues se fait remarquer par ses opinions, d'orientation libérale, et son opposition à l'évêque de Bonal³⁴. Lorsque la Révolution éclate, il est donc de ceux qui, dans le clergé, souscrivent aux idées nouvelles. Il adhère à la Constitution civile du clergé, sans aucune restriction, et devient dans la foulée le premier maire de sa commune. Sans doute remarqué pour ses prises de position, Pierre Gibergues est élu le 6 juillet 1791 pour siéger à l'Assemblée législative³⁵. Le 28 octobre, il est nommé membre du Comité de l'instruction publique. Son action consiste à travailler, d'une part à un rapport sur la suppression des congrégations séculières, sujet qui - on en conviendra - le touche de près !, d'autre part à l'examen, de concert avec son compatriote Romme, "d'un procédé, présenté par M. Chappe à l'Assemblée nationale, pour communiquer à des distances éloignées, et avec une grande célérité, des nouvelles d'un intérêt pressant". Cette découverte intéressante - celle du télégraphe aérien - ne mobilisa cependant pas notre député, qui ne fit jamais part de ses remarques à ses collègues du Comité³⁶. Élu à la Convention le 6 septembre 1792, il siège sur les bancs de la Plaine³⁷. En janvier 1793, il vote la mort du roi sans appel et sans sursis. Il se prononce également en faveur de la mise en accusation de Marat. La vie politique parisienne semble tout à fait lui convenir puisque, élu de nouveau au corps législatif le 6 brumaire an IV, il est membre du Conseil des Anciens jusqu'au 1^{er} prairial an V (20 mai 1797)³⁸. Il se retire alors de la vie publique. Pierre Gibergues, après avoir abandonné son état de prêtre, avait épousé le 18 thermidor an III (5 août 1795) Marie-Josèphe Prost³⁹. Après avoir sollicité, sous le Directoire, une place de bibliothécaire, il est nommé économiste de l'hospice de l'Est, le 22 brumaire an VII (12 novembre 1798). En l'an IX, on le retrouve commissaire de police, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie. Il meurt à Paris le 4 février 1817.

Apparues pour la majorité d'entre elles aux XIII^e et XIV^e siècles, les communautés de prêtres sont toujours présentes cinq siècles plus tard. Leur longévité est tout à fait remarquable. Pour autant, le Siècle des Lumières n'est pas une époque de plein épanouissement pour ces sociétés. Elles ont beaucoup de difficultés à recruter, et par là même à se renouveler. Le prêtre filleul, tout occupé au service divin et à l'accomplissement des fondations de messes, ne correspond sans doute plus à l'idéal sacerdotal alors en vigueur. La relative médiocrité des revenus, qui fait son quotidien, participe également à la désaffection dont la fonction est l'objet. Ainsi, à la fin du siècle, l'institution n'est plus que le fantôme d'elle-même. Par comparaison aux années 1660, elle compte une vingtaine de communautés en moins. Surtout, elle a perdu la moitié de ses effectifs. En fait, en 1789, son déclin paraît irrémédiable, et on voit difficilement ce qui aurait pu la sauver. Dans ces conditions, la Révolution ne fit que lui porter le coup de grâce. Seules les dernières générations de communalistes, celles qui vécurent les événements révolutionnaires, perpétuèrent pour un temps la mémoire de ces sociétés de clercs. L'analyse de leur attitude et de leurs comportements au cours de cette période mériterait plus d'attention. L'un des faits les plus notables reste la part active prise par ces prêtres dans le bon fonctionnement de l'Eglise constitutionnelle.

Stéphane Gomis

Notes

- 1 - Nombreuses sont les monographies locales qui, depuis le siècle dernier, évoquent ces communautés. La première véritable étude est celle de L. Welter, "Les communautés de prêtres dans le diocèse de Clermont du XIII^e au XVIII^e siècles", *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 35, 1949, p.5-35.
- 2 - Notre thèse en cours, sous la direction de M. le Professeur B. Dompnier, visera notamment à définir avec précision les spécificités de ces différentes communautés.
- 3 - G. du Rousseaud de Lacombe, *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale*, Paris, 1755, p.137.
- 4 - P. Guyot, *Répertoire universel et raisonné de jurisprudence civile, criminelle, canonique et bénéficiale*, Paris, 1784-1785, t. IV, p.174.
- 5 - P.T. Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiale*, Lyon, 1770, t. I, p.584.
- 6 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 10 G 1, et G. Fournier, "Notes historiques sur Ardes et sa paroisse", *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, 97, 1995, p.383-516.
- 7 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 35 G 48, liasse n° 5.
- 8 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 35 G 14, pièce n° 69.
- 9 - Archives départementales du Puy-de-Dôme; 1 G 1984.
- 10 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 1 G 1332 (f°141r -v).
- 11 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 1 G 1971.
- 12 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 1 G 201.
- 13 - Ibid.
- 14 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 2 G 219.
- 15 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 2 G 84.
- 16 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 1 G 968-1116.
- 17 - J. Brelot, "Les familiarités en Franche-Comté et spécialement dans le département du Jura", *Mémoires de la société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 24, 1963, p.23-33 ; N. Lemaître, "Les communautés de prêtres filleuls dans le Rouergue d'Ancien Régime", *Ricerche di storia sociale e religiosa*, 34, 1988, p.33-58.
- 18 - A. Poitrineau, *Histoire du diocèse de Clermont*, Paris, 1979, p.160-161; aucune étude, à ce sujet, n'a encore été réalisée pour le XVII^e siècle.
- 19 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 2 G 36-50.
- 20 - Il s'agit du résultat de nos investigations dans la série L des archives départementales de l'Allier, du Cantal et du Puy-de-Dôme. En complément, nous avons consulté les travaux de l'abbé Villemeyre conservés à la Bibliothèque diocésaine, sur les membres du clergé du département du Puy-de-Dôme pendant la Révolution.
- 21 - R. Folz, "Le mépart dans les églises bourguignonnes", *Mémoires de la société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 24, 1963, p.229-245 ; J. Poumarède, "Les fadernes du Lavedan : Associations de prêtres et sociétés de crédit dans le diocèse de Tarbes (XV^e-XVIII^e siècles)", *Mélanges offerts à Jean Dauvillier*, Toulouse, 1979, p.777-794.
- 22 - S. Gomis, *Les ordres religieux masculins dans le diocèse de Clermont au XVIII^e siècle*, Mémoire de maîtrise, Clermont-Ferrand, 1992, tome 1, p.35-37.
- 23 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 1 G 201.
- 24 - P. Jeuniaux, *Les prêtres filleuls dans le diocèse de Limoges du XIII^e siècle à la Révolution*, Paris, Thèse de l'Ecole des Chartes, 1984, p.291.
- 25 - B. Cousin, M. Cubells, R. Moulinas, *La pique et la croix. Histoire religieuse de la Révolution française*, Paris, 1989, p.107-158.
- 26 - B. Plongeron, *Conscience religieuse en Révolution*, Paris, 1969, p.23-24.
- 27 - J. Labbaye, *Un diocèse pendant la Révolution : Clermont-Ferrand (1789-1804)*, Le Puy, 1989, p.31.
- 28 - P. Jeuniaux, "Les prêtres filleuls dans le diocèse de Limoges du XIII^e siècle à la Révolution : l'exemple des communautés marchaises", Position des thèses, Ecole des chartes, 1984, p.65-76.
- 29 - T. Tackett, *La Révolution, l'Eglise, la France*, Paris, 1986, p.189-195.
- 30 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 6 F 27.
- 31 - M. de Vissac, *Le tribunal criminel du Puy-de-Dôme (1791-1800)*, Clermont, 1878, p.179-180.
- 32 - Nous n'avons pas trouvé de liens de parenté entre la famille Gibergues, et celle des Martin de Gibergues contrairement à ce qu'indique M. Boudet (*Les conventionnels d'Auvergne*. Dulaure, Paris, 1874, p.112-113).
- 33 - Archives départementales du Puy-de-Dôme, 1 G 1190.
- 34 - J. Labbaye, *Un diocèse...*, p.15.
- 35 - A. Kuscinski, *Les députés à l'Assemblée législative de 1791*, Paris, 1900, p.87.
- 36 - M.J. Guillaume, *Procès-verbaux du comité d'instruction publique de l'Assemblée législative*, Paris, 1889, p.XVIII, 26 et 160.
- 37 - A. Kuscinski, *Dictionnaire des conventionnels*, Paris, 1916, p.293.
- 38 - A. Kuscinski, *Les députés au corps législatif, conseil des cinq-cents, conseil des anciens de l'an IV à l'an VII. Listes, tableaux et lois*, Paris, 1905, p.75, 102 et 132.
- 39 - Archives Nationales, Minutier central, ET/VIII/1314, contrat de mariage reçu par M^e N. Gasches.

l'atelier neuf

Conception / réalisation : M.A. communication
28, avenue du Stade - 63200 Riom • Tél. 04 73 63 00 05

Achévé d'imprimer en mai 1999
sur les presses de l'Imprimerie Gerbert à Aurillac (Cantal)

Les couvents d'autrefois n'ont pas bonne réputation dans l'imaginaire collectif. Mais l'historien ne se donne pas pour fonction d'instruire leur procès à partir des cas scandaleux, moins nombreux cependant qu'on ne le croit. Sa tâche n'est pas d'alimenter les légendes noires, ni les légendes roses non plus ; il cherche à comprendre le fonctionnement des institutions, les comportements et les mentalités.

C'est pour cela que le monde des gens d'Eglise n'échappe pas à ses investigations. Pour les XVII^e et XVIII^e siècles, tout porte même à l'analyser avec soin : son importance numérique, son statut privilégié, la considération dont il jouit. La recherche sur ce groupe social touche ainsi aux mécanismes profonds de la société d'Ancien Régime.

L'investigation proposée prend pour objet principal les monastères et les couvents auvergnats, mais elle s'étend aussi aux chanoines et aux prêtres de paroisse. Privilégiant l'approche sociologique, elle ne néglige cependant ni les activités, ni les modes de vie.

Ce volume rassemble les résultats de travaux réalisés par une dizaine d'étudiants du Département d'histoire de l'Université Blaise-Pascal, dans le cadre de l'un des axes du Centre d'Histoire des Entreprises et des Communautés. Eclairant des aspects méconnus de l'histoire régionale, sur la base de dépouillement d'archives jusque là inexplorées, il constitue aussi une contribution clermontoise à l'un des chantiers majeurs de la recherche actuelle en histoire religieuse.



Bernard Dompnier, maître d'œuvre de ce volume, est professeur d'histoire moderne à l'Université Blaise-Pascal et directeur du Centre d'Histoire des Entreprises et des Communautés. Spécialiste d'histoire religieuse, et plus particulièrement de la Réforme catholique, il s'intéresse principalement aux missions dans les campagnes (thèse en 1981), aux relations entre catholiques et protestants (Le venin de l'hérésie. Image du protestantisme et combat catholique au XVII^e siècle, 1985), aux ordres religieux (Enquête au pays des frères des anges. Les capucins de la province de Lyon aux XVII^e et XVIII^e siècles, 1993) et aux confréries. Il a collaboré à la récente synthèse "L'âge de raison. 1620-1750" (Histoire du Christianisme, 9).